Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N°2024-014

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de sports situé 1 rue du Stade est rendu impraticable suite aux intempéries de ces derniers jours, et qu'il représente des risques d'accident pour les joueurs,

ARRETE

Article 1er – Toutes les compétitions sportives sont interdites en période d'intempéries, sur le stade situé 1 rue du stade, du 19 au 21 janvier 2024 inclus.

Article 2 – ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Fédération Française de Football de la Loire
- Monsieur le Président ABH

Fait à AVEIZIEUX, le 19 Janvier 2024
Le Maire – Sylvain DARDOULLIER



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355